

Personnes prises en charge pour artériopathie oblitérante du membre inférieur (AOMI) en 2018

1. Méthodes de calcul des indicateurs

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses (http://www.ameli.fr/fileadmin/user_upload/documents/cnamts_rapport_charges_produits_2021.pdf).
- Champ : Régime Général + Sections Locales Mutualistes, sauf en ce qui concerne la mortalité (Régime Général strict) pour les effectifs et les taux ; les dépenses sont extrapolées à tous les régimes et calées sur l'ONDAM (Objectif National des Dépenses d'Assurance Maladie) : certaines dépenses qui sont dans le périmètre de l'ONDAM sont non individualisables et ne peuvent donc pas être rattachées à un bénéficiaire de soins. De manière symétrique, certaines dépenses d'Assurance Maladie ne sont pas strictement incluses dans l'ONDAM, mais sont toutefois affectables individuellement. Des coefficients sont donc appliqués pour retrouver les dépenses constatées dans l'ONDAM.
- Méthode : algorithme de définition de la pathologie : Personnes ayant une Affections de Longue Durée au cours de l'année n avec codes CIM-10 d'athérosclérose des artères distales ou autres maladies vasculaires périphériques, et/ou personnes hospitalisées en MCO (médecine, chirurgie, obstétrique) au cours des années n à n-4 pour athérosclérose des artères distales, ou claudication intermittente et spasme artériel, ou embolie et thrombose de l'aorte abdominale, ou des artères des membres inférieurs, ou des artères distales sans précision, ou de l'artère iliaque (diagnostic principal d'un des Résumés d'Unité Médicale ou diagnostic relié), et/ou personnes hospitalisées en MCO au cours de l'année n pour tout autre motif avec une athérosclérose des artères distales, ou claudication intermittente et spasme artériel, ou embolie et thrombose de l'aorte abdominale, ou des artères des membres inférieurs, ou des artères distales sans précision, ou de l'artère iliaque comme complication ou morbidité associée (diagnostic associé, ou diagnostic principal ou relié d'un des Résumés d'Unité Médicale), et/ou personnes hospitalisées en Soins de Suite et de Réadaptation l'année n avec l'un de ces diagnostics comme manifestation morbide principale, affection étiologique ou diagnostic associé.
- Les standardisations sont réalisées sur les structures d'âge et de sexe de la population française, estimées par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE) au 1er janvier 2019, permettant des comparaisons indépendamment de ces deux facteurs.
- Les effectifs sont arrondis à la centaine.

2. Effectifs, caractéristiques et taux

En 2018, on dénombre 595 100 personnes prises en charge pour artériopathie oblitérante du membre inférieur (AOMI), dont 33% de femmes. Les âges moyen et médian sont respectivement de 73 ans et 72 ans. La part des personnes âgées de plus de 75 ans est de 44%, dont 44% sont des femmes. Dans l'ensemble, 73% des personnes sont prises en charge pour ALD en rapport avec l'artériopathie oblitérante du membre inférieur. Le taux brut pour le Régime Général et les Sections Locales Mutualistes est de 10,27‰ personnes (le dénominateur correspondant aux 57 928 600 personnes ayant bénéficié de soins remboursés au moins une fois dans l'année). Standardisé sur la structure de la population INSEE, il est de 10,82‰ personnes. Parmi les personnes de moins de 60 ans bénéficiant de la Couverture Maladie Universelle complémentaire (CMUc), 2,44‰ sont prises en charge pour artériopathie oblitérante du membre inférieur (AOMI), contre 1,98‰ de la population générale de même âge et de même sexe (taux standardisés : 4,14‰ contre 2,09‰).

**Tableau 1. Effectifs et taux bruts
des personnes prises en charge pour artériopathie oblitérante du membre inférieur (AOMI) par classe d'âge en 2018**

	0 - 14 ans	15 - 34 ans	35 - 54 ans	55 - 64 ans	65 - 74 ans	75 ans et +	Total
Hommes							
Effectif	100	1 000	27 300	85 000	135 300	149 000	397 800
Taux brut	0,02‰	0,16‰	3,97‰	26,42‰	49,61‰	76,12‰	14,82‰
Femmes							
Effectif	100	1 100	12 600	26 900	41 600	115 000	197 300
Taux brut	0,02‰	0,15‰	1,58‰	6,98‰	12,44‰	35,65‰	6,35‰
Total							
Effectif	200	2 100	39 900	111 900	176 900	264 000	595 100
Taux brut	0,02‰	0,15‰	2,68‰	15,82‰	29,14‰	50,94‰	10,27‰

Source : SNIIRAM/SNDS / Régime Général + Sections Locales Mutualistes

**Tableau 2. Effectifs, taux bruts et standardisés
des personnes prises en charge pour artériopathie oblitérante du membre inférieur (AOMI) par région en 2018**

	Hommes			Femmes			Total		
	Effectif	Taux brut	Taux standardisé	Effectif	Taux brut	Taux standardisé	Effectif	Taux brut	Taux standardisé
Auvergne-Rhône-Alpes	46 700	14,41‰	14,77‰	22 400	6,04‰	6,30‰	69 100	9,94‰	10,26‰
Bourgogne-Franche-Comté	18 400	16,77‰	15,36‰	8 400	6,62‰	6,12‰	26 800	11,32‰	10,39‰
Bretagne	23 100	18,35‰	18,35‰	11 800	7,99‰	7,93‰	34 900	12,76‰	12,58‰
Centre-Val de Loire	15 500	15,34‰	14,26‰	6 900	5,87‰	5,59‰	22 500	10,24‰	9,61‰
Corse	2 200	19,21‰	16,10‰	1 300	9,56‰	8,59‰	3 500	14,01‰	12,17‰
Grand Est	40 300	18,66‰	18,33‰	21 000	8,44‰	8,50‰	61 300	13,19‰	13,05‰
Guadeloupe	1 700	11,29‰	10,68‰	1 800	9,04‰	10,46‰	3 500	10,01‰	10,44‰
Guyane	300	3,59‰	7,38‰	200	1,93‰	5,93‰	500	2,67‰	6,68‰
Hauts-de-France	41 000	16,37‰	18,78‰	17 800	6,30‰	7,30‰	58 800	11,03‰	12,54‰
Ile-de-France	48 500	9,42‰	11,42‰	25 500	4,32‰	5,45‰	74 000	6,70‰	8,25‰
Martinique	1 900	13,13‰	11,03‰	2 200	11,60‰	11,60‰	4 100	12,26‰	11,20‰
Mayotte	< 100	0,79‰	1,73‰	< 100	0,18‰	0,35‰	< 100	0,45‰	1,13‰
Normandie	22 300	16,76‰	16,75‰	10 700	6,94‰	6,98‰	33 000	11,50‰	11,45‰
Nouvelle Aquitaine	37 100	16,54‰	15,11‰	17 600	6,61‰	6,07‰	54 700	11,15‰	10,17‰
Occitanie	35 400	15,50‰	14,79‰	17 100	6,39‰	6,23‰	52 500	10,59‰	10,18‰
Pays de la Loire	22 500	14,93‰	15,66‰	10 100	5,90‰	6,20‰	32 600	10,12‰	10,54‰
Provence-Alpes-Côte d'Azur	36 100	17,57‰	15,72‰	20 100	8,24‰	7,51‰	56 200	12,52‰	11,29‰
Réunion	4 300	10,73‰	16,32‰	2 200	4,75‰	8,32‰	6 500	7,54‰	12,08‰

Source : SNIIRAM/SNDS / Régime Général + Sections Locales Mutualistes

3. Mortalité quelle que soit la cause

Tableau 3. Effectifs et taux bruts de mortalité des personnes prises en charge pour artériopathie oblitérante du membre inférieur (AOMI) par classe d'âge en 2018

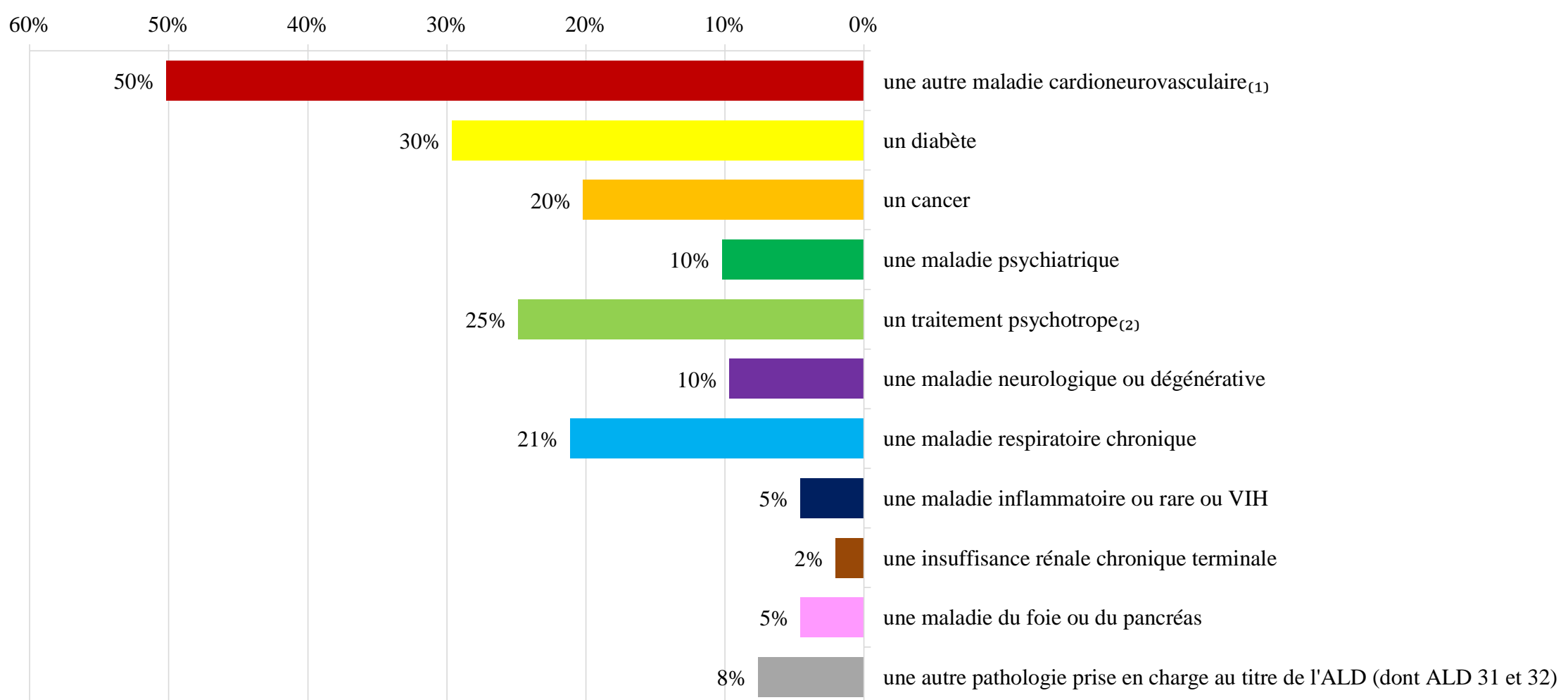
	0 - 14 ans	15 - 34 ans	35 - 54 ans	55 - 64 ans	65 - 74 ans	75 ans et +	Total
Effectif décédé	< 100	< 100	800	3 800	8 500	30 200	43 300
Effectif total	200	2 000	38 400	105 300	161 100	237 300	544 200
Taux brut	-	1,38%	2,05%	3,65%	5,25%	12,71%	7,95%

Source : SNIIRAM/SNDS / Régime Général (hors Sections Locales Mutualistes)

Les âges moyen et médian au décès des personnes prises en charge pour artériopathie oblitérante du membre inférieur (AOMI) décédées en 2018 sont respectivement de 80 ans et de 83 ans.

4. Polypathologie et traitements

Graphique 1. Parmi les personnes prises en charge pour artériopathie oblitérante du membre inférieur (AOMI), pourcentage de personnes avec au moins...



Source : SNIIRAM/SNDS / Régime Général + Sections Locales Mutualistes

Note : une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables)

⁽¹⁾ dont 1,6% Syndrome coronaire aigu ; 29,1% Maladie coronaire chronique ; 1,5% Accident vasculaire cérébral aigu ; 8,7% Séquelles d'accident vasculaire cérébral ; 4% Insuffisance cardiaque aiguë ; 8,9% Insuffisance cardiaque chronique ; 18% Troubles du rythme ou de la conduction cardiaque ; 5,4% Maladie valvulaire ; 0,4% Embolie pulmonaire aiguë ; 3,5% Autres affections cardiovasculaires

⁽²⁾ Hors personnes identifiées comme ayant une maladie psychiatrique

5. Dépenses pour l'Assurance Maladie

Sur les 167 milliards d'euros de dépenses tous régimes confondus, 1 823 millions d'euros (1,1%) sont attribués à la prise en charge pour artériopathie oblitérante du membre inférieur :

- 852 millions d'euros pour les soins de ville (47%)
- 839 millions d'euros pour les dépenses hospitalières (46%)
- 132 millions d'euros pour les prestations en espèces (indemnités journalières maladie, AT/MP, maternité et invalidité) (7%).

La dépense annuelle moyenne remboursée est estimée à 2 580 euros par personne (Régime Général + Sections Locales Mutualistes).

6. Evolutions entre 2012 et 2018

a. Evolution des effectifs et taux entre 2012 et 2018

Entre 2012 et 2018, le taux de croissance annuel moyen (TCAM) des effectifs des personnes prises en charge pour artériopathie oblitérante du membre inférieur (AOMI) est de 1,7%. L'évolution brute de la prévalence entre 2012 et 2018 est de 0,07 point. Après standardisation sur la structure de la population INSEE, elle est de 0,06 point.

b. Evolution des dépenses entre 2012 et 2018

Entre 2012 et 2018, le taux de croissance annuel moyen (TCAM) des dépenses attribuables à l'artériopathie oblitérante du membre inférieur (AOMI) est de 1,25%. L'évolution de la dépense annuelle moyenne remboursée par personne est de -0,19%. Les dépenses totales augmentent du fait d'une augmentation des effectifs de personnes concernées alors que la dépense moyenne par personne diminue.